



## AVIS

**OBJET :** Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant une interdiction de stationner entre les numéros 29 et 39 et l'abrogation de la division axiale de la voirie à hauteur du numéro 20 sur la chaussée des Nerviens

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 27 février 2024 a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner entre les numéros 29 et 39 et l'abrogation de la division axiale de la voirie à hauteur du numéro 20, chaussée des Nerviens.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 28 février 2024

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON